



## L'indemnisation assurance & indemnisation par l'agresseur

Par **faon67160**, le **30/06/2017** à **21:00**

Bonjour,

Ayant été victime de violences avec usage d'une arme (ITT 15 jours + arrêt de travail initial de même durée, mais prolongé suite à des complications constatées par la suite par IRM, je suis toujours en arrêt de travail depuis l'agression le 28/05 jusqu'au 16/7 pour l'instant), l'affaire est portée au Tribunal Correctionnel en octobre, (j'ai une demandé l'aide juridictionnelle en cours), mais en attendant, je souhaiterais savoir s'il y a deux procédures distinctes concernant l'indemnisation, etc... (par ex l'une concernant l'indemnisation de l'assurance et l'autre concernant l'agresseur) car mon assurance m'a dit qu'il valait mieux s'arranger à l'amiable que de passer par le Tribunal ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **01/07/2017** à **08:00**

Bonjour,

Vous avez déposé une plainte contre votre agresseur, vous pouvez aussi, par LR/AR adressée directement au Procureur, vous "constituer partie civile". Votre avocat vous aidera dans cette procédure. C'est quelle assurances qui vous conseille un arrangement amiable ? pas la vôtre ? car l'arrangement amiable, s'il est plus rapide qu'un procès, est souvent d'indemnisation plus faible qu'au tribunal et cela n'arrangera pas du tout les affaires de cette

assurance.

Voyez donc votre avocat.

Par **faon67160**, le **24/09/2017** à **22:33**

Bonjour, oui c'est bien mon assurance qui m'a conseillé cela (sachant que le chauffard n'avait ni permis ni assurance quand il m'a foncé dessus) mon avocate n'a tjs pas reçu le Pv de police par le Tribunal, je n'ai donc pas encore eu d'entretien avec lui... je suis toujours dans le flou, j'ai été mise en 15j ITT par le médecin urgentiste, par la suite un 1er IRM a confirmé des lésions osseuses, j'ai été en arrêt maladie du 28/5 au 1/09 là je viens de subir un IRM de contrôle, qui révèle une dégradation du cartilage... donc tjs pas de guérison... quelle durée d'incapacité de travail sera retenue par le TGI ? (l'ITT initiale ou l'arrêt de travail) ?

Merci

Par **Tisuisse**, le **25/09/2017** à **06:16**

Si votre avocate n'a toujours pas reçu copie du PV c'est parce que l'enquête est toujours en cours.

Je vous ai conseillé de vous "constituer partie civile", l'avez-vous fait ?

Par **faon67160**, le **25/09/2017** à **15:23**

oui l'avocate m'a dit par telephone qu'elle ferait ça pdt l'audience du 19octobre